

AARPI SEMELAIGNE - DUPUY - DELCROIX - VIGOUROUX

Me Pascal DELCROIX

Avocat

24 cours Pierre Puget - 13006 MARSEILLE

Tél : 04 91 33 65 12

bf@sldavocats.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT**

UN LOCAL COMMERCIAL à usage de bureaux

d'une superficie loi Carrez de **164,45 m²**

(issue de la réunion des lots de copropriété n° 33 et 35)

dans un ensemble immobilier en copropriété

situé 78 Bd Danielle Casanova - 13014 MARSEILLE,

figurant au cadastre de la ville de Marseille, quartier Le Canet,

section 892 E n° 248 pour une contenance de 3 a 28 ca.

MISE A PRIX : 20.000 €

(Vingt mille euros)

Visite le jeudi 18 juin 2026 de 10 h à 11 h

**L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 1^{er} JUILLET 2026 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille**

25 rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE (salle n° 8)

DESIGNATION DES BIENS

MIS EN VENTE :

Dans un ensemble immobilier en copropriété
situé 78 Bd Danielle Casanova - 13014
MARSEILLE, figurant au cadastre de la ville
de Marseille, quartier Le Canet, section 892
E n° 248 pour une contenance de 3 a 28 ca :

Lot 33 : Un local commercial sis au rez-de-
chaussée,
Et les 42/1.000èmes de la propriété du sol et
des parties communes générales.

Lot 35 : Une cour parking située au rez-de-
chaussée, avec droit pour son propriétaire de
la couvrir par une terrasse inaccessible exis-
tante à ce jour. Ce lot pouvant être utilisé à
usage commercial ou autre,
Et les 50/1.000èmes de la propriété du sol et
des parties communes générales.

Il ressort du procès-verbal descriptif dressé
le 8 octobre 2024 par Me Julien ESCUDIER,
membre de la SCP Patrick GALY - Olivier
DE GOLBERY - Julien ESCUDIER,

Commissaires de justice associés, que les lots 33 et 35 ont été réunis et forment aujourd'hui un unique local commercial à usage de bureaux.

Maître ESCUDIER a indiqué que les bureaux sont occupés par divers professionnels et que les baux n'ont pas pu lui être communiqués malgré sa demande. Le montant des loyers payés par ces divers professionnels n'est pas connu.

La superficie loi Carrez des deux lots est de 164,45 m² et la superficie du local arrière est de 79 m² hors loi Carrez.

Le syndic de copropriété est le Cabinet CYTIA Paradis, 146 rue Paradis, 13006 MARSEILLE.

Pour de plus amples renseignements, il convient de se référer au procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente.

A LA REQUETE DU :

Comptable Public du Service des Impôts des Particuliers MARSEILLE REPUBLIQUE, dont les bureaux sont situés 3 place Sadi Carnot, CS 20114 - 13235 MARSEILLE cedex 2,

Créancier poursuivant la vente, pour lequel est élu domicile au cabinet de **Maître Pascal DELCROIX**, membre de l'AARPI SEMELAIGNE - DUPUY - DELCROIX - VIGOUROUX, avocat au Barreau de Marseille, 24 cours Pierre Puget - 13006 MARSEILLE, qui se constitue pour lui et le représente.

En vertu d'un jugement d'orientation rendu par le juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille du 27 mai 2025 (jugement définitif selon certificat de non-appel du 24 mars 2026) et d'un jugement de vente forcée après échec de la vente amiable du 10 mars 2026 (jugement non susceptible d'appel).

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, s'adresser :

- **au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille**, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

- **site internet avoventes.fr**

- **au Cabinet de Maître Pascal DELCROIX** (Tél. : 04.91.33.65.12 ou bf@sldavocats.com), tous les jours de **10 h à 12 h exclusivement**.

Marseille le 7 mai 2026

Maître Pascal DELCROIX
Avocat